



Infirmiers-Infirmiers Spécialisés-Cadres de Santé

CHANTAGE INACCEPTABLE !

Alors n'acceptons pas !

Depuis plusieurs mois maintenant, le gouvernement joue un jeu de dupes avec les professionnels de santé ! Les « négociations statutaires », du moins les discussions organisées et affichées en tant que telles, ont été le théâtre d'un mépris total de la part du gouvernement.

Bachelot avait annoncé des revalorisations salariales conséquentes, mais dans les faits les grilles sont bien en deçà du niveau réel de nos qualifications et de nos missions accomplies. Pire, elle profite de cette annonce pour remettre en cause la reconnaissance de la pénibilité de nos professions spécialisées. Cette reconnaissance ouvrirait droit à un départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans avec un processus de bonification d'1 an tous les 10 ans travaillés.

Bachelot avait annoncé une reconnaissance des qualifications des nos professions spécialisées dans le processus LMD mais elle refuse de nous accorder le niveau Master. En parallèle s'opère un transfert de compétences médicales vers le corps paramédical sans les moyens nécessaires à une adaptation positive. Le gouvernement n'hésite pas à fouler le dialogue social du pied en s'appuyant sur des accords ultra minoritaires pour avancer dans la réduction du coût du travail, en force. Et là on voit bien l'inutilité des Ordres.

Le 03 février, le gouvernement obtient quelques signatures pour son protocole d'accord statutaire de la cat B et le passage en cat A des IDE. Sur les 3 volets qui mettent en jeu la reconnaissance de la pénibilité, seul le SNCH a signé. Ce syndicat, majoritaire dans le corps des Directeurs, a réalisé **0%** des voix lors des élections CAP de 2007 chez les Infirmières ! Il recueille **0,97%** sur l'ensemble des catégories concernées par ce protocole.

Le 05 février, le Ministère convoque en urgence un Conseil Sup de la FPH... on sait jamais la contestation peut gagner ! L'opposition étant majoritaire, il se doute que le Conseil sup ne pourra pas se tenir car les Syndicats opposés risquent de s'organiser pour boycotter la séance : Il prévoit donc 2 réunions le 12 février, et une reprogrammation anticipée pour le 17. Les 2 séances ont été boycottées !

Pour l'histoire, certains textes issus de protocoles tels que le paiement des frais de transport pour les permanenciers n'ont toujours pas été présentés au Conseil sup alors qu'ils ont été signés il y a près de 4 ans ! Sans commentaires !

Le 30 Mars, le projet de loi sur le dialogue social sera présenté devant l'assemblée nationale... des articles ont été intégrés à ce projet de loi pour faire passer la remise en cause de la reconnaissance de la pénibilité des infirmiers, Infirmiers spécialisés et des cadres de santé ! **C'est l'ultime provocation du ministère car cette loi sur la représentativité prévoit que pour qu'un accord soit valide il faut qu'il soit validé par 50% au moins des Organisations syndicales représentatives ! Ce qui n'est pas du tout le cas de ce protocole !!!!**

INFIRMIERES, INFIRMIERS SPECIALISES :

Des métiers NON pénibles : de qui se moque t'on? Du salarié ou de l'utilisateur ?

LES SOINS SONT EXIGEANTS

- Domaines de connaissances et de compétences élargies
- Capacité d'adaptation
- Responsabilités: éthiques, déontologiques, réglementaires

C'EST AU NOM DU BIEN SOIGNER QUE NOUS REVENDIQUONS DES MOYENS

- Moyens financiers : structures, matériels, personnels.
- Moyens humains : effectifs, développement des qualifications par des plans de formations ambitieux et adaptés.
- Moyens démocratiques : place des contenus professionnels, des salariés, place du dialogue social dans l'établissement, dans le processus de décisions

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : sante.cgt.fr • e-mail : ufmict@sante.cgt.fr

C'EST AU NOM DE LA COMPENSATION QUE NOUS REVENDIQUONS DES « RECONNAISSANCES »

- Reconnaissance de la pénibilité liée aux exigences et aux conditions de travail: horaires, pénibilités physiques, charge mentale, intensification du travail liée aux suppressions de postes dans nos établissements, prise de risques professionnels aggravés par cette situation de sous effectifs et de manque de moyens matériels, contact avec des produits toxiques, manipulation et port de patients... si on peut considérer que certains aspects de la pénibilité peuvent être réduits avec la mise en place de plans de formation sur la manipulation et le port de patients accompagnés d'effectifs pour la mise en œuvre de ces processus... il n'en est rien sur les conséquences liées aux horaires alternés, au travail de nuit... **les professionnels soumis à ces contraintes ont une espérance de vie de 6 à 8 ans moins élevée que les professionnels ayant des horaires de travail réguliers de jour !**
- *RAPPEL : 1/5 des infirmières part en invalidité avant 55 ans*
- Reconnaissance des qualifications : c'est un juste retour des investissements que demande l'obtention du diplôme, lorsque que l'on a la « chance » d'accéder à la formation. (*RAPPEL : en 1980 une IDE débutait à 1,5 x le SMIC et finissait sa carrière à 2,3 x, en 2008 ce rapport chute de 1,1 à 1,9 soit moins 500 euro par mois*)
- Reconnaissance du travail fourni : le salaire est un moyen de compenser le temps et l'énergie fournie à remplir ses missions. Il doit prendre en compte la nécessité pour un individu d'avoir une vie équilibrée pour pouvoir être le plus productif et efficace et doit donc permettre de satisfaire les besoins des individus et prendre en compte le coût de la vie.

INFIRMIERE, INFIRMIERS SPECIALISES : des métiers bien reconnus...ça se saurait... !

Le gouvernement s'appuie sur une vieille revendication de la profession pour une reconnaissance à Bac+3 pour les Infirmiers, et Bac+4 et 5 pour les Spécialisés, mais aussi sur la revendication du développement d'université de santé, pour décaler vers le bas les reconnaissances de qualifications, de compétences et de pénibilité (au profit de rémunérations à l'acte ne prenant pas en compte l'ensemble des obligations et pénibilités du métier) sans donner les moyens à un véritable développement de la profession. En l'état, il refuse de reconnaître les infirmiers spécialisés au niveau Master, et les infirmières n'ont été reconnues qu'au niveau Grade Licence, et n'ont pas la reconnaissance du Diplôme Licence ! La mise en place du processus LMD pour nos professions de santé ne viennent pas répondre à la revendication des professionnels mais à la mise en œuvre des accords de Bologne. Ces accords Européens, contesté de toutes part au niveau de la CE, organise la privatisation de notre enseignement supérieur, sous couvert d'une harmonisation de nos système de formation ! Une arnaque sans précédent !

>>> **Nous alertons** les personnels et les usagers, du manque de dialogue et de prise en compte des besoins qui existent dans le secteur de la santé (publique et privé).

>>> **Nous appelons les salariés à ne pas laisser remettre en cause les garanties collectives. Nous appelons, les professionnels de tous les secteurs à revendiquer plus de garanties collectives et de justices sociales.**

>>> **Nous appelons les Infirmiers, Infirmiers Spécialisés, Cadres de Santé, personnels de Santé à poursuivre et amplifier la mobilisation.**

Sécurisons le présent et l'avenir. Le 23 mars, journée de grèves et manifestations en France pour :

►► L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et la création de 100 000 emplois dans les établissements publics et privés de santé, et autant dans le secteur social et médico-social, ainsi qu'un vaste plan Urgence Emploi/Formation. ;

►► La résorption de l'emploi partiel contraint et la précarité dans la Fonction publique et dans le secteur privé ;

►► Des augmentations salariales, ainsi que le rattrapage d'environ + 10% dans le public et + 16% dans le privé, de pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis 2000 ;

►► Une réelle reconnaissance des qualifications de nos professions ;

►► Un droit à un départ à la retraite dès 60 ans (et 55 ans pour les travaux pénibles) avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité

et au minimum au niveau du SMIC ;

►► Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail afin de mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles inacceptables ;

►► La reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite pour tous les travaux pénibles et manipulation de produits dangereux ;

►► L'abrogation de la RGPP, de la loi HPST et de la volonté de rénover à la baisse les conventions collectives ; pour la mise en place de changements ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire ;

►► L'ouverture de réelles négociations pour répondre aux attentes des salariés, aussi bien dans la Fonction Publique que dans le privé (CCNT 66, 51, CRF, CLCC . . .).

- Un préavis national a été déposé, mais des préavis locaux peuvent enrichir les revendications nationales.